



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton
Entrée en vigueur

**Règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif
aux nouvelles constructions ou au redéveloppement**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 4 juin 2024, Règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-379 relatif aux nouvelles constructions ou au redéveloppement

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 5^e jour de juin 2024

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière